

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 février 2016

L'an deux mil seize, le mercredi 17 février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARSONNAS, légalement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Guy ANTOINET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Présents : ANTOINET Guy, BEREZIAT Jean-Louis, BERRUT Didier, DEBOURG Philippe, TOLFA Pascale, BAR Yoann, CANIVET Cathy, HAHNEMANN Jean-Louis, GADIOLLET Marilyne, DESMARIS Jacqueline, VERNOUX CARRUGE Florine, ROMIEU Thérèse, DUPONT Marcellin

Excusés : Sandrine THEVENARD (a donné procuration à Pascale Tolfa), HARDY Gilles (a donné procuration à Jean-Louis Hahnemann)

Secrétaire de séance : Philippe Debourg

Date de convocation : le 11 février 2016

Approbation du compte rendu du conseil du 22 janvier.

## Délibérations à prendre lors de la séance :

### **Choix du bailleur social :**

Monsieur expose à l'assemblée les différentes propositions par des bailleurs sociaux pour le projet de réalisation de logements locatifs majoritairement destinés aux personnes à mobilité réduite. Le conseil municipal après en avoir délibéré porte son choix sur le projet de Bourg Habitat.

### **Achat d'un terrain pour un chemin rural :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'afin de prolonger le chemin rural existant pour permettre l'accès aux parcelles AI 614, AI 615 et AI 618, il est nécessaire d'acquérir la parcelle AI 625 appartenant à un particulier, d'une surface de 72m<sup>2</sup>.

**Réhabilitation et mise en accessibilité de l'école - bibliothèque phase 2 - demande de subvention DETR, pour un coût de travaux de 464 976 euros HT pour la réhabilitation et de 60 791euros HT pour la mise en accessibilité.**

**Extension et mise en accessibilité de la salle des fêtes - demande de subvention DETR, pour un coût de travaux de 89 534 euros HT pour l'extension et de 39 985 euros pour la mise en accessibilité.**

**Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement - exercice 2016 afin de payer une facture de 5 055.12 euros TTC avant le vote du budget.**

Monsieur le Maire fait part des propositions faites pour le feu d'artifice, Jean-Louis Béreyziat et Didier Berrut doivent renégocier le prix auprès des différents artificiers.

Pascale Tolfa fait le point sur l'avancée de la pose des panneaux de voies.

Un point est fait sur les travaux de l'Adap'h :

-les WC handicapés sont réalisés au local pétanque

- au cimetière, des devis sont demandés pour la pose d'enrobé ou de béton désactivé dans l'allée principale.

Jean-Louis Hahnemann présente le projet d'aménagement de la salle des fêtes réalisé par Monsieur Pernici, architecte et demande l'avis aux conseillers pour le local de stockage, c'est la proposition de 25 m<sup>2</sup> qui est retenue.

Philippe Debourg fait le compte rendu de la réunion du Syndicat de la Reyssouze du 11 février.

Prochaine séance le jeudi 17 mars à 20 h 30.

\*\*\*\*\*

**OBJET** : Choix du bailleur social pour le projet de réalisation de logements locatifs

Monsieur expose à l'assemblée les différentes propositions par des bailleurs sociaux pour le projet de réalisation de logements locatifs majoritairement destinés aux personnes à mobilité réduite. Il demande au conseil municipal de se prononcer pour le choix du bailleur entre les deux propositions présentées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour, une abstention et 1 voix pour l'autre proposition :

PORTE son choix sur le bailleur social BOURG Habitat ;

DIT que la proposition d'achat du terrain communal nécessaire à cette opération est de 32 euros par m<sup>2</sup> pour une surface de 2600 m<sup>2</sup> ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet ;

TRANSMET la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Ain.

\*\*\*\*\*

**OBJET** : ouverture anticipée de crédits en section d'investissement - exercice 2016

La commune va voter le budget primitif - budget annexe local commercial -2016 en avril 2016. Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente (article L 1612-1 du DGCT).

Sur cette base, il convient d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2016 des crédits suivants :

2135 - installations générales, agencements, aménagements des constructions  
Pour un montant de 5 055.12 euros TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2016 des crédits ci-dessus ;

TRANSMET la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Ain.

**OBJET** : achat d'un terrain pour un chemin rural

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'afin de prolonger le chemin rural existant pour permettre l'accès aux parcelles AI 614, AI 615 et AI 618, il est nécessaire d'acquérir la parcelle AI 625 appartenant à un particulier, d'une surface de 72m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (Philippe Debourg n'a pas pris part au vote) :

OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;

DECIDE l'achat de ladite parcelle pour l'euro symbolique ;

DIT que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune ;

DIT que le financement de ce projet sera inscrit au BP 2016,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer avec les différents partenaires tous les actes à intervenir en vue de la réalisation de cette opération ;

TRANSMET la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Ain.

\*\*\*\*\*

**OBJET** : Réhabilitation de l'école - bibliothèque phase 2 - demande de subvention

Jean-Louis Hahnemann présente le projet de réhabilitation de l'école - bibliothèque (phase 2) proposé par Monsieur Pernici, architecte, pour un montant estimatif de travaux de 464 976 euros hors taxe.

Il précise que ces travaux pourraient bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

OUI l'exposé de Jean-Louis Hahnemann ;

DIT que le financement de ce projet sera inscrit au BP 2016,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer avec les différents partenaires tous les actes à intervenir en vue de la réalisation de cette opération,

SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR,

TRANSMET la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Ain.

\*\*\*\*\*

**OBJET** : extension de la salle des fêtes - demande de subvention

Jean-Louis Hahnemann présente le projet d'extension de la salle des fêtes proposé par Monsieur Pernici, architecte, pour un montant estimatif de travaux de 89 534 euros hors taxe.

Il précise que ces travaux pourraient bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

OUI l'exposé de Jean-Louis Hahnemann ;

DIT que le financement de ce projet sera inscrit au BP 2016,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer avec les différents partenaires tous les actes à intervenir en vue de la réalisation de cette opération,

SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR,

TRANSMET la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Ain.

OBJET Mise en accessibilité de la salle des fêtes - demande de subvention

Jean-Louis Hahnemann présente le projet de mise en accessibilité de la salle des fêtes proposé par Monsieur Pernici, architecte, pour un montant estimatif de travaux de 39 985 euros hors taxe.

Il précise que ces travaux pourraient bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

OUI l'exposé de Jean-Louis Hahnemann ;

DIT que le financement de ce projet sera inscrit au BP 2016,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer avec les différents partenaires tous les actes à intervenir en vue de la réalisation de cette opération,

SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR,

TRANSMET la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Ain.

\*\*\*\*\*

OBJET : Mise en accessibilité de l'école - bibliothèque phase 2 - demande de subvention

Jean-Louis Hahnemann présente le projet de mise en accessibilité de l'école - bibliothèque (phase 2) proposé par Monsieur Pernici, architecte, pour un montant estimatif de travaux de 60 791 euros hors taxe.

Il précise que ces travaux pourraient bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

OUI l'exposé de Jean-Louis Hahnemann ;

DIT que le financement de ce projet sera inscrit au BP 2016,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer avec les différents partenaires tous les actes à intervenir en vue de la réalisation de cette opération,

SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR,

TRANSMET la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Ain.